

Dressage chien de troupeau - Débutant (2)

Objectifs de la formation

Etre en capacité de conduire le troupeau avec son chien

Pré-requis

Aucun pré-requis demandé

Déroulé

Cette formation est destinée aux éleveurs qui ont un chien débutant dont le dressage vient de débiter et n'est pas encore satisfaisant.

Après une présentation théorique sur les notions de dressage, cette formation comprend des mises en situation du couple éleveur/chien à travers différents exercices et des échanges alternants avec des apports théoriques du formateur.

La formation permettra de faire un bilan sur vous, le chien et la relation maître-chien et de faire émerger les points à améliorer lors de ces deux journées et pour la suite.

Contenu :

Les aptitudes du chien, les capacités à acquérir (apprentissage pour le chien), les techniques utilisables par l'éleveur/se

Travail au cercle

Bilan de la formation

Une attestation de formation sera remise en fin de formation.

Nota : venir avec son chien et une laisse. Prévoir un repas tiré du sac et des vêtements chauds et/ou tenue de pluie.

Dates, lieux et intervenants

21 févr 2018

09:30 - 17:30 (7hrs)

Moulin du trou

11260 Rouvenac

Bruno Thirion, éleveur et formateur dressage de chien

22 févr 2018

09:30 - 17:30 (7hrs)

Moulin du trou

11260 Rouvenac

Bruno Thirion, éleveur et formateur dressage de chien

Partenaire(s)



Financier(s)



Infos complémentaires

Organisée par Adear 11

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 07/02/2018

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 15€

Non éligible VIVEA, nous contacter.

Plus de renseignements

Responsable de stage : Jody

Winterhalter

adear11.jw@jeminstallepaysan.org

Adear 11

Maison Paysanne

12 rue des Genêts

11 300

Limoux

Tel. 04 68 31 09 05

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Statut _____

Courriel _____ Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin et votre chèque (si nécessaire)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))